

veaux problèmes surgissent. Mais le Canada est disposé à engager ses efforts et ses ressources dans la poursuite d'un ordre économique international plus équitable.

Droit de la mer

Il y a quelques semaines, la cinquième session de la Conférence sur le droit de la mer a pris fin ici, à New York, sans que l'on aboutisse à une décision autre que celle de tenir une nouvelle session au printemps prochain. Quoique d'importants progrès aient pu être réalisés sur un certain nombre de points, les participants, à d'autres égards, restent profondément divisés, ce qui a engendré chez certains un sentiment d'impatience, voire de désespoir, face à la trame apparemment interminable des négociations.

Le Canada souscrit entièrement à l'objectif de la conférence à savoir l'institution d'un nouveau régime juridique des océans, fondé sur des principes d'équité et de gestion rationnelle. Au nombre des principaux États côtiers, notre pays est très conscient des lacunes de l'ancien régime qui, édifié en grande partie sur la notion de la liberté des mers mise au point il y a trois cents ans, a dégénéré, par la force de la technologie moderne, en une licence illimitée de souiller les côtes et de dévaster les ressources halieutiques des océans. Étant moi-même originaire de Terre-Neuve, province canadienne de l'Atlantique largement tributaire des ressources de la mer, je tiens à ce qu'aucun doute ne subsiste dans cette assemblée sur le sérieux des préoccupations canadiennes en la matière.

L'épuisement critique des ressources halieutiques au large de ses côtes a conduit le Canada à décréter l'extension de sa juridiction en matière de pêche, c'est-à-dire, à en repousser les limites territoriales à deux cents milles de son littoral, cette nouvelle juridiction devant dater du 1^{er} janvier 1977. Cette décision a été prise en vertu d'un régime de conservation et de gestion rationnelles, négocié aux niveaux bilatéral et régional avec les principaux États qui pratiquent la pêche au large des côtes canadiennes. Elle est aussi conforme aux opinions, de plus en plus partagées sur le plan international, que reflètent le texte unique de négociation adopté, l'année dernière, à l'issue de la Conférence et le texte révisé de cette année. D'autres États, y compris nos voisins immédiats, ont d'ailleurs annoncé ou adopté des mesures semblables.

Nous pouvons déjà compter des éléments positifs et certains progrès au niveau de la Conférence. Je dois ajouter, monsieur le Président, que ceux-ci sont dus, dans une large mesure, aux efforts que vous déployez avec adresse et constance à sa présidence. En dépit des lenteurs dues aux désaccords persistant à propos d'une liste